

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing: Trois mois . . 13.50
Six mois 26.00
Un an 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
trois mois 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste
en sus.
Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tout abonnement continue,
jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:
Annonces: la ligne. 20 c.
Réclames: " 30 c.
Faits divers: " 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abon-
nements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont
recus à Roubaix, au bureau du journal,
à Lille, chez M. QUAREZ, libraire, Grand-
Place; à Paris, chez MM. HAYAS, LATITRE
et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires,
(place de la Bourse); à Bruxelles, à
l'Office de Publication.

ROUBAIX 13 FÉVRIER 1876.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES du 20 février 1876

3^e CIRCONSCRIPTION DE L'ARRONDISSEMENT
DE LILLE.
ROUBAIX-EST, ROUBAIX-OUEST
Candidat constitutionnel indépendant

Constantin DESCAT

Député sortant, Maire de Roubaix,
membre du Conseil général du
Nord, Manufacturier.

Aux électeurs de la troisième circonscription.

Messieurs et chers concitoyens.
Un certain nombre d'entre vous m'ont
offert la candidature à la Chambre des
députés, pour la circonscription de Rou-
baix. Malgré tout le désir que j'avais
de me tenir éloigné de la politique, je
ne crois pas pouvoir, dans les circon-
stances présentes, me soustraire au de-
voir que l'on m'impose, et vous refuser
ce nouveau témoignage du dévouement
absolu que je n'ai cessé de mettre à
votre service. J'accepte donc cette candi-
dature.

Mais, avant de me confier en tel man-
dat, vous avez le droit de savoir, et j'ai
le devoir de vous dire quel usage j'en
veux faire.

Ma conduite politique sera, dans l'a-
venir, ce qu'elle a été pendant les cinq
années que j'ai passées à l'Assemblée
nationale.

Ayant toujours conservé ma pleine
indépendance, j'ai voté la Constitution
républicaine du 25 février.

Cette constitution est devenue la loi
du pays, et tous nous lui devons l'obéis-
sance. J'entends en poursuivre l'appli-
cation, loyalement et sans arrière-pen-
sées. Mon concours est donc acquis au
maréchal de Mac-Mahon, Président de
la République. Je l'ai toujours soutenu
de mes votes et je maintiendrais pou-
voir, car je suis de ceux qui, comme
lui, placent « la défense de l'ordre so-
cial, le respect des lois, le dévouement
à la patrie, au-dessus des souvenirs,
des aspirations et des engagements
de parti. » J'ai donc le droit de compter
sur l'appui de tous les hommes modé-
rés, sans acception d'opinions.

Je continuerai à défendre avec éner-
gie les trois grands principes sur les-
quels repose notre société: la Religion,
la Famille et la Propriété. Fidèle à
mon passé, je ne cesserai de travailler
au développement de l'instruction pu-
blique, convaincu de servir ainsi la
cause de cette sage démocratie qui
attend tout de l'ordre et du travail.

Depuis mon entrée dans la vie publi-
que, dans nos Conseils communaux et
départementaux, à l'Assemblée nation-
ale, je n'ai cessé de me préoccuper
des questions économiques intimement
liées à l'avenir de nos Industries, de
l'Agriculture et du Commerce. D'ac-
cord avec vous, j'en poursuivrai la
solution dans un sens conforme à vos
intérêts.

J'ai toujours repoussé, et je m'effor-
cerai de faire disparaître certains im-
pôts qui pèsent, presque uniquement,
sur les populations ouvrières de nos

départements du Nord, tels que les
taxes sur le café, la chicorée, le sucre,
etc... etc...

Électeurs!
Résolument dévoué à la politique
conservatrice et libérale du maréchal
de Mac-Mahon, je veux travailler avec
lui, à toutes les réformes utiles et vrai-
ment progressives qui peuvent aider au
relèvement de la Patrie.

Je repousse sans hésitation les ten-
dances révolutionnaires dont le tri-
omphe offrirait un prétexte trop facile à la
haine et aux convoitises de l'étranger.

Si ce programme est le vôtre, si
vous croyez qu'il peut, mieux que tout
autre, nous donner l'ordre et la prospé-
rité à l'intérieur, la paix au dehors, et
assurer ainsi la sécurité de votre travail
et l'avenir de vos enfants, vous m'ap-
puiez de vos suffrages, car vous vous
souviendrez que je ne vous ai jamais
trompés.

C DESCAT,

député sortant, maire de Roubaix,
Membre du Conseil général,
manufacturier.

Les traités de Commerce

M. le vicomte de Meaux, ministre de
l'Agriculture et du Commerce, vient
d'adresser à M. le maréchal-président
de la République, un rapport des plus
intéressants sur les traités de com-
merce. Pour fixer la pensée de nos lec-
teurs sur l'état de la question au point
de vue des dates, il nous suffira de
citer les premières lignes de ce rap-
port :

« Les traités de commerce et de navi-
gation qui nous lient aux puissances
étrangères touchent à leur terme. Nos
conventions avec les Pays-Bas, l'An-
gleterre, la Belgique, doivent prendre
fin du 30 juin au 10 août 1877. Celles
que nous avons conclues avec l'Italie et
l'Autriche nous ont été déjà dénoncées
par ces deux puissances. Avec l'Italie,
nos arrangements, prolongés de quel-
ques mois, d'un commun accord, expi-
rent le 1^{er} janvier 1877. Enfin, dési-
reux de reprendre, en vue de négocia-
tions futures, notre pleine liberté d'ac-
tion, nous avons nous-mêmes dénoncé
notre traité avec la Suisse; nous serons
dégradés vis-à-vis d'elle le 20 novembre
1876.

« C'est donc dans le cours de la pré-
sente année et de l'année suivante que
la France devra régler son régime éco-
nomique et ses relations commerciales
avec ses voisins. »

Ainsi le moment est venu où le gou-
vernement doit songer à régler les re-
lations commerciales de la France avec
les autres pays. Depuis longtemps déjà
on s'est préoccupé de cette échéance.
Le ministre constate que dès le mois
d'avril de l'année dernière il a été
adressé des demandes de renseigne-
ments une véritable consultation aux
Chambres de commerce, aux Cham-
bres consultatives d'agriculture et des
arts et métiers.

On se rappelle, surtout dans nos
contrées, quelle perturbation jeta dans
l'industrie le décret de 1860 qui trans-

formait du jour au lendemain le sys-
tème économique de la France; on se
rappelle l'émotion produite par la pro-
clamation du libre-échange. Le gouver-
nement, qui est en ce moment à la tête
de la France, n'a pas voulu encourir
les reproches formés avec plus ou
moins d'énergie en 1860 contre le ré-
gime d'alors, contre le pouvoir personnel
qui, d'un trait de plume, accomplissait
une révolution industrielle et commer-
ciale. Avant de prendre aucune déci-
sion, le gouvernement a voulu recueillir
les avis de tous les intéressés; et c'est
le résultat de cette enquête que résume
le rapport du ministre.

Il faut constater, tout d'abord, que
toutes les réponses faites sont favo-
rables au maintien des traités de com-
merce et nous ne pouvons en être sur-
pris.

Qui dit industrie ou commerce, et
en général travail, dit conservateur. La
sécurité des conditions de production
et de vente est la base absolument in-
dispensable; on ne peut entreprendre
des actes commerciaux et industriels
si l'on n'est assuré du lendemain.

Dans le monde des affaires, bien
plus encore que dans le monde de la
politique, il faut être assuré du lende-
main. Aussi, mainteneur ce qui est, a-t-
il été, le desideratum formulé par tous
ceux qui ont été appelés à délibérer.
Le temps des épreuves est passé, la
période critique est déjà loin de nous,
et notre industrie, avec une merveil-
leuse souplesse. C'est donc là un point
acquis, et c'est le point capital: par-
tout on demande que le principe des
traités de commerce soit maintenu.

Mais il était bien évident qu'une
expérience de quelques années devait
faire connaître certaines améliorations
désirables. Ainsi la plupart des corps
délibérants ont demandé que les droits
spécifiques fussent, autant que possi-
ble, substitués aux droits ad valorem,
considérés comme pouvant trop sou-
vent faciliter des fraudes.

Il est encore un point sur lequel les
corps délibérants se sont prononcés
presque unanimement: ils demandent
que dans les futurs traités, on supprime
cette clause introduite dans les traités
conclus en dernier lieu, par laquelle
chaque puissance stipule à son profit
le traitement de la nation la plus favo-
risée.

Cette clause a eu pour conséquence
de donner à certains traités des effets
rétroactifs, et, en tout cas, de supprimer
l'unité, la fixité du régime économique.
C'est précisément cette unité que récla-
ment avec insistance les corps déli-
bérants. Le ministre constate que le mi-
lieux moyen de faire cesser toutes les
irrégularités et les inégalités, ce serait
d'opérer en même temps avec toutes
les puissances.

Comme conséquence pratique de son
rapport, M. de Meaux propose la réu-
nion prochaine du Conseil supérieur
du commerce, de l'agriculture et de
l'industrie.

Nous ne pouvons qu'approuver sa
conclusion: « Il est temps de pourvoir
à l'avenir de notre commerce exté-
rieur. » ALEXANDRE WATTEAU.

La lettre du prince Louis

Voici la lettre qu'une dépêche nous
annonçait avant-hier :

« Camden Place, Chislehurst,
31 janvier 1876.
« Mon cher monsieur Franceschini
Pietro,

« Le prince Napoléon-Jérôme se pré-
sente aux suffrages des Ajacciois: il se
porte contre ma volonté, il s'appuie sur
nos ennemis; je suis forcé de le traiter
comme tel.

« Si j'étais en état de le faire, j'efface-
rais de mon mémoire des dissentiments
passés, il se serait retiré de la lutte: il
l'aurait évité, moi, une amère résolution;
à vous et à tous nos amis une tâche péni-
ble.

« Je ne pouvais aller devant d'une
réconciliation, mais je l'aurais acceptée
avec joie. Une entente ne pouvait être
sincère que si le prince renouait à me-
me son conduit politique autre que la
mine; elle n'aurait été durable que s'il
eût abandonné toute idée de candi-
dature à l'Assemblée.

« Des incidents imprévus de séance
l'auraient empêché de prendre des déci-
sions sur les questions de réconcilia-
tion préalable d'ailleurs arrêtées entre nous;
ses vœux seraient été la source de dis-
sentiments nouveaux, d'autant plus
graves que leurs intérêts sont plus
étendus. Lorsque l'on peut vivre
avec son autorité, on n'est pas contenté
au sein de sa famille; moi, j'ai le devoir
de constituer la mienne. M. Rouher se
porte à Ajaccio. J'espère qu'il sera appelé
à représenter ces généreux popula-
tions, cette ville, fièvre bureau de notre
famille. Ses longs et loyaux services, son
inextinguible dévouement le rendent
digne de représenter les idées napoléo-
niennes dans la ville napoléonienne par
excellence. Les Corses ont le sentiment
du devoir et de l'honneur, c'est un hon-
neur qu'ils rendent à ces deux vertus
en nommant un homme qui n'a jamais
failli ni à l'un ni à l'autre.

« Croyez, mon cher monsieur Fran-
ceschini Pietro, à mon inaltérable amiti-
té.

« NAPOLEON. »

La modération des radicaux

La République française comme tou-
tes les feuilles républicaines d'ailleurs,
se montre quelque peu embarrassée de
l'effet que le discours de Lille produit
sur le sentiment public. Aussi la feuille
gauchiste s'efforce-t-elle aujourd'hui
de rassurer l'opinion sur ce que le ra-
dicalisme paraît avoir d'effrayant. Il ne
faut pas croire, a-t-elle dit, que le ra-
dicalisme s'annonce comme une tyran-
nie :

« Nullement le radicalisme s'est toujours
montré fort respectueux de la souveraineté
de la nation. Son but est à toujours été
parfaitement correct, et les politiques les plus
puristes n'y sauraient rien reprocher. Qu'a dit,
en effet, le radicalisme? Le radicalisme a dit:
« Il y a des problèmes dont l' solution im-
périeuse nous est imposée par les nécessités
de la vie. Il y a des réformes qui sont de-
venues nécessaires, et que nous ne pouvons
plus retarder. Nos réformes, nous les avons
faites, nous les faisons, nous les ferons, et
par les voies les plus honnêtes, dans des
conditions les plus sérieuses et les plus
loyales. »

« Nous tâcherons de faire passer nos idées
par la majorité des esprits du pays. Et
le jour où cette majorité sera contre nous,
nous nous résignerons à nos idées, nous ne
nous enfoncerons pas dans la voie de la
démagogie, nous nous résignerons à la
majorité régulière de la République. »

Mais il nous semble que les progra-

mes radicaux et, par-dessus tout, les
moyens qu'emploient les radicaux pour
« CONVAINCRE » la majorité sont assez
peu rassurants.

C'est dans les discours de M. Gambetta
qu'on a pu lire qu'il fallait « arrêter »
« la lépre dévorante du cléricisme. »
L'ex-dictateur n'exposait-il pas, il y a
quelques jours à peine, à Lille, un plan
qui peut se résumer en un mot: « Met-
tre le clergé, le catholicisme et les
catholiques hors la loi? » Encore s'en
faut-il de beaucoup que M. Gambetta et
les hommes de la République soient les
organes les plus exacts et les seuls au-
torisés du radicalisme. Nous entendons
développer des programmes bien autre-
ment complets dans les réunions publi-
ques. En voici un spécimen, que nous
empruntons au compte-rendu donné par
la République française elle-même d'une
réunion publique qui a eu lieu hier :

M. Bonnet-Duverdier demande :

« L'amnistie en premier lieu.

« Puis la suppression du budget des
cultes ;

« L'instruction laïque, gratuite et
obligatoire.

« Il est pour un impôt unique,

« Et demande la suppression de ses mo-
nopoles.

« Entre autres ceux de la Banque

« Et des chemins de fer.

« Ayant été nommé la magistrature dans
son ensemble, le commissaire de pu-
blicité prie l'orateur de bien vouloir ar-
rêter sur ce point. Orateur recueille

« les applaudissements de l'assistance.

« M. Bonnet-Duverdier, après s'être
étendu longuement sur la question de
« chemins de fer,

« Parle de la révision possible de la
« Constitution ;

« Du Sénat, qu'il propose de supprimer
« comme un rouage dangereux, la

« France n'étant pas dans la même si-
« tuation que l'Angleterre et les Etats-
« Unis.

« Il termine en disant que Paris doit
« redevenir la capitale de la France.

(Applaudissements.)

Quant aux procédés pour appliquer
ces programmes, nous avons vu à l'œu-
vre ceux-là mêmes, entre les radicaux,
qui nous vantent aujourd'hui leur mo-
dération et leur respect pour la con-
science des majorités.

Quand M. Gambetta était au pouvoir,
il a eu lieu de craindre que ce peuple,
dont il proclamait si haut la souveraineté
d'admirer ses idées gouvernementales
s'est occupé de persuader cette
majorité? En aucune façon; il a sup-
primé le suffrage universel, interdit la
représentation à tous les degrés, sus-
pendu les journaux qui lui déplaisaient,
jeté arbitrairement les citoyens en pri-
son. Il parlait même, pour appliquer
ses théories financières, de BRISER LA
BANQUE DE FRANCE.

Le passé, sous ce rapport, fait juger
de l'avenir. Le pays connaît les pro-
grammes des radicaux; il sait aussi
quels sont leurs moyens de persuasion.
Il est tout naturel qu'il s'inquiète quand
il les entend parler, et ce ne sont pas
les phrases doucereuses de la Républi-
que française ou les réticences calculées
du Temps qui pourront le rassurer.

J. BOURGEOIS.

Les Moines innocents.

Ignorants, fainéants, paresseux, tels
sont les jolis qualificatifs que donnent
les « ybaritis » de la libre-pensée aux re-
ligieux qui couchent sur la dure, se lèvent

à 4 heures du matin, pratiquent la mor-
tification et la pénitence.

Eh bien; ces fainéants-là sont bons à
quelque chose. On veut en juger par
l'énumération suivante :

On doit :

« A Bède, moine anglais du septième siècle,
le premier travail méthodique sur la dactylo-
nomie et la chironomie, ou calcul par les
doigts ou les mains;

« A Vigne, archevêque de Salzbourg, au sep-
tième siècle, la première affirmation de la
sécurité et de l'existence des antipodes;

« A Guy, moine d'Arezzo, la portée musicale,
la gamme, l'harmonie;

« Au diacre Gi. J. Pannant et la boussole;

« Au dominicain S. J. de la lunette;

« A Albert le Grand, dominicain, le zinc;

« Au moine Roger Bacon, des idées claires
sur toutes les découvertes de notre siècle;

« Au moine Schwartz, les fusils, la poudre à
canon;

« A Richard Wallingford, abbé de Saint-
Alban, en Angleterre, la construction de la
première horloge astronomique, en 1326;

« A Basile Valenti, bénédictin, la première
application en médecine des ressources de la
chimie;

« A Luca dit Borgo, l'algèbre;

« Au bénédictin Kicher, en 1367, la première
lanterne magique et la construction du pre-
mier miroir ardent par l'assemblage des glaces
planes;

« Au jésuite Cavalieri, mort en 1647, la dé-
couverte de la diffraction de la lumière et la
découverte des infiniment petits;

« Au cardinal Régis-Morano, à Copernico,
au cardinal Cusa, la connaissance du système
du monde;

« Au cardinal Cusa, l'affirmation, avant Galilée,
que la terre tourne autour du soleil immo-
bile par rapport à elle;

« Au bénédictin Ponce, espagnol, le principe
de l'instruction des sourds-muets, en 1576;

« Au P. Lana, jésuite, mort en 1680, celui de
l'instruction des aveugles;

« Au curé Campani, mort en 1687, l'invention
de l'art de tailler les pierres;

« Au moine italien du dix-septième siècle,
la découverte de l'art de dérouler les manus-
crits d'Herculanium;

« Au diacre Nollet, de Pimprez (Oise), l'hon-
neur d'avoir, deux ans avant Franklin, expli-
qué les orages par la présence de l'électricité
dans les nuages.

Les journaux voltairiens, qui sont si
fiers de leur science... laïque, ignorent
sans doute les noms de ces promoteurs
cléricaux de la science.

CANDIDATS DE L'UNION CONSERVATRICE.

Dunkerque. — 1^{re} circonscription.
M. DUPUY DE LÔME. — 2^e. M. TOOS, con-
seiller général.

Masbroeck. — 1^{re} circonscription.
M. MASSIET DU BIEST, conseiller général.

2^e. M. PUCHON, membre de l'Assem-
blée nationale.

Lille. — 3^e circonscription. M. DESCAT,
membre de l'Assemblée nationale. — 4^e.
M. DES ROTOURS, membre de l'Assemblée
nationale. — 5^e. M. GEORGES BRAME,
ancien auditeur au Conseil d'Etat. — 6^e.
M. LEURENT, membre de l'Assemblée
nationale.

Créteil. — 1^{re} circonscription. — M.
BRABANT, membre de l'Assemblée na-
tionale.

Valenciennes. — 2^e circonscription. —
M. RENARD, maître de verreries, à Fres-
nes.

Arennes. — 1^{re} circonscription. M.
ANT. LEFFEVRE-PONTALIS, membre de
l'Assemblée nationale. 2^e. M. BOTTIEU,
membre de l'Assemblée nationale.

ÉTRANGER

DÉPÊCHES CARLISTES

Hendaye, 11 février, s. h. 30 soir.
— Les troupes du général alphonse
Martinez Campos dans le Baztan, ont
été attaqués, hier, et chassés des hau-
teurs qui dominent Ciraupe par le 2^e
bataillon navarrais; celui-ci, renforcé
par le 3^e bataillon, et par les guides
d'Alava, gardent les positions conquises.
L'ennemi, qui a subi de grandes pertes,

Le même jour, la prière de frère An-
toine se prolonge bien avant dans la
nuit, et il répéta au milieu de déchi-
rants sanglots :

— Ayez pitié de mes frères! Sei-
gneur! ayez pitié de mes frères!

DANS LA FOURNAISE

Le long de la route descendant de
Dinan à Léhon se pressaient par une
nuit de décembre. Ses groupes d'hom-
mes qu'une même pensée paraissait
animer. Tantôt ils parlaient à voix
basse, comme si le mystère était in-
dispensable à leurs projets, tantôt des
exclamations furieuses s'élevaient,
coupées par des éclats de rire, des re-
frains de chansons parlant de sang,
de vengeance, et des menaces prononcées
d'un accent tel que ceux qui en étaient
l'objet pouvaient craindre de ter-
reuer.

Le petit chemin raviné laissait rou-
ler ses cailloux sous les sabots des mi-
sérables dont la plupart avaient troqué
le chapeau du paysan pour un bonnet
de couleur rouge, et l'humble costume
des gens du pays pour une sorte de
veste appelée carmagnole.

(A suivre)

Feuilleton du Journal de Roubaix
du 14 février 1876.

— 16 —

Le Trésor de l'Abbaye

(Faisant suite à PATIRA.)

PAR RAOUL DE NAVERY

IV

L'ENFANT-BLEU.

(SUITE.)

Sous un bouquet d'arbres dans
lequel frissonnait le vent, une hutte
de sabotier achevait de tomber en
débris; à quelques pas de là un chêne
vigoureux quoique frappé par la foudre
dressait sa gracieuse cime au-dessus des
bouleaux blancs. Sur l'écorce rugueuse
de l'arbre une main inhabile avait à
l'aide d'un couteau creusé profondé-
ment les mots de cette devise: « Que
mon supplice est doux! » Au pied du
chêne et comme s'ils tentaient de mas-
quer ces cicatrices, croissaient des ro-
siers dont les hautes tiges s'accrochaient
aux dernières branches du roi de la
forêt de Coëtquen.

La Fileuse tomba sur ses genoux,
tandis que Patira disait à Hervé :

— Ici est la tombe de la marquise
Blanche, il faut que, non nage!

L'enfant obéit. A demi caché dans

les rosiers, les yeux levés vers le ciel,
les mains jointes, il paraissait la plus
pure incarnation de la prière. Que di-
sait-il à Dieu? les élus le savent. Sans
doute il n'avait pas absolument compris
la légende de la jeune marquise et de
son enfant, mais il lui suffisait de savoir
que Blanche avait pleuré et que son
enfant avait eu faim, pour se sentir
ému.

Tout à coup, tandis que ces trois êtres
si différents d'âges et de conditions se
perdaient dans le sentiment d'un im-
mense regret et d'une fervente prière,
un galop furieux retentit dans la forêt
blanche, et deux cavaliers courbés sur
des chevaux couverts d'écume se glis-
sèrent à travers les troncs des bouleaux.
Leurs éperons labouraient les flancs de
leur monture, leurs yeux brillaient
d'une animation fiévreuse; ils allaient,
éivrés par leur course même, sans rien
entendre, sans rien voir...

Un cri d'angoisse s'éleva, puis un
blasphème...

Hervé, atteint par le sabot du cheval
de Florent de Combourg, venait de
rouler dans la poussière, et Patira
s'était élancé à la bride du cheval.

— Arrière, manant! cria le comte
Florent.

Hervé venait de se relever; l'enfant
était sans blessure.

Jeanne saisit Florent par les basques
de son habit de chasseur :

— Va, dit-elle, va maudit! ton che-
val a les sabots rouges... Rentre dans
le manoir de Coëtquen, et tâche d'y
dormir si les fantômes ne le hantent
pas... Les tombes parlent souvent et
révèlent les secrets de la mort...

— Arrière! cria Florent, arrière,
vieille folle!

— Oh! tu donnerais cher pour être
débarrassé de la mendicante qui crache
sur ton aumône